



Syndicat des Producteurs de Miel de France. SPMF

Chambre d'Agriculture du Gers

Route de Mirande – BP.70161 - 32003 AUCH CEDEX

Tél. : 05.62.61.77.95 – spmfm@gers-agriculture.org

Web : www.apiservices.biz/fr/spmf <http://www.spmf.fr>

Président : Joël Schiro – Email : jschiro@miel-de-france.com

Auch le 20 janvier 2020

Bilan et perspectives 2020

Economie apicole et structuration

Quel avenir pour le métier et ses productions ?

Même si la saison 2019 est terminée depuis plusieurs mois, il n'est jamais trop tard pour réfléchir à l'avenir en fonction des éléments du passé et de l'actualité.

On peut rappeler sommairement que, ces deux dernières campagnes, les récoltes ont été meilleures que les creux de 2014 et 2016. Situation nouvelle, depuis plusieurs années, c'est le quart nord-est de la France qui produit l'essentiel.

Il n'est pas utile d'épiloguer sur le sujet. Il suffit de relire les excellents « observatoires de la production de miel et gelée royale » publiés par FranceAgriMer ces dernières années. Ils correspondent à la réalité.

Cependant, ces observatoires ne disent que ce pour quoi ils sont faits. Ils ne parlent ni des difficultés à maintenir un cheptel en bon état, ni de la désorganisation du marché.

On ne réussit à conserver des ruches vivantes et capables de produire que grâce à des palliatifs techniques qui, outre qu'ils rendent le métier de plus en plus compliqué, ne sont pas tous sans effets secondaires.

On ne réussit à vendre correctement son miel qu'en le mettant soi-même en pot pour la vente directe ou pour le distribuer auprès des grandes surfaces à proximité de l'exploitation. C'est de moins en moins un choix et de plus en plus une obligation.

Pour la vente en fûts afin de fournir le circuit long, c'est peu dire que la situation est paradoxale : malgré une production qui ne couvre que 30 à 60% de la consommation française selon les années, il est très difficile de trouver des acheteurs.

Ces difficultés à produire et à vendre sont connues de tous. Elles ont fait l'objet d'analyses et d'explications multiples sur lesquelles il n'est pas utile de revenir ici. Afin de trouver des solutions et de les financer, presque toutes les filières, se sont organisées en interprofession dont les missions principales peuvent se résumer en deux catégories :

- ❖ Les actions à caractère essentiellement économiques et sur le marché : amélioration et valorisation de la qualité, segmentation, regroupement de l'offre, promotion etc.
- ❖ Le financement des instituts technique et de recherche afin d'améliorer les facteurs de production et de trouver des solutions aux difficultés ou impasses techniques des exploitations.

Tout le monde connaît la position du SPMF sur ces sujets. Elle n'a pas varié depuis des dizaines d'années, et nos principaux documents sont facilement accessibles en ligne sur notre site internet. Sauf ceux qui veulent persister dans l'échec ou ne pas tenir compte de l'histoire de l'apiculture (« le temps ne fait rien à l'affaire » disait le poète), nul n'ignore que, pour ne parler que des 45 dernières années.

- Une première interprofession a été tuée dans l'œuf en 1974, (CNIM)
- La deuxième n'a duré que 3 ans de 1987 à 1990, (INTERMIEL)
- Ce qui a entraîné la déconfiture de l'institut technique (ITAPI)

Personne ne peut méconnaître qu'il n'y a que deux principales explications possibles :

- Soit les opérateurs de la filière sont, pour des raisons qui ne tiennent qu'à eux-mêmes, incapables de se structurer,
- Soit il y a des raisons de fond exogènes qui les empêchent de s'organiser.

« L'affaire gauchiste » a tellement débordé sur le champ politique et sociétal qu'il a été demandé, en 2008, au député Martial SADDIER, de rédiger un rapport parlementaire. Il a conclu à la nécessité de créer une interprofession et un institut technique. Pour atteindre cet objectif, Mr SADDIER préconisait de clarifier le statut social entre,

- D'un côté les apiculteurs professionnels à temps complet ou à temps partiel, légitimes pour émarger à tous les droits et devoirs attachés au statut agricole... dont, entre autres, l'adhésion à des syndicats professionnels.

- De l'autre les possesseurs de ruches non professionnels, sans aucune obligation autre que la déclaration sanitaire, que le système associatif peut recevoir. Il préconisait un seuil à discuter avec les principaux concernés, entre 32 et 75 ruches.

Compte tenu de l'urgence, l'institut technique (ITSAP) a été constitué immédiatement (2009/2010). INTERAPI, l'interprofession du miel n'a été créé qu'en 2018.

Ou en sommes-nous aujourd'hui ?

- ✓ L'ITSAP qui a traversé de graves difficultés financières le conduisant au bord de la faillite, a été contraint de licencier une partie de son personnel et se restructurer. Dans l'attente d'un financement interprofessionnel promis, il survit pour l'instant grâce à des aides financières ministérielles et des solutions de court terme. La gouvernance doit évoluer vers une réduction du nombre d'administrateurs.
- ✓ INTERAPI a été constituée et reconnue selon une architecture totalement originale avec un conseil d'administration pléthorique, sans aucun lien avec les critères de représentativité communs à toutes les autres interprofessions. Pour l'instant, aucune cotisation interprofessionnelle, qu'elle soit volontaire ou obligatoire, n'a été mise en place. Depuis deux ans, aucun accord interprofessionnel n'a été validé.

Les événements forts et marquants de ces derniers mois concernent l'aval de la filière. Le principal conditionneur (qui a contribué au financement de l'institut technique par une contribution volontaire de 126 000,00€ prélevée sur une partie de sa gamme), a démissionné du syndicat des conditionneurs (SFM). Dans le même temps, SFM a démissionné de l'ITSAP.

On se trouve donc dans cette situation extraordinaire :

- Le syndicat des conditionneurs (SFM) se retire de l'institut technique rendant celui-ci un petit peu « unijambiste », en tout cas fragilisé.
- Le principal adhérent de SFM finance significativement ce même institut technique, tout en démissionnant de son syndicat qui s'en retire.

- L'interprofession ainsi amputée du plus important opérateur du collège aval se trouve très probablement, de ce fait, dans l'impossibilité, ou en très grande difficulté pour mettre en place une cotisation élargie. Sans cotisation, il ne sera pas possible, ni de financer l'institut technique, ni même de faire fonctionner un secrétariat.
- L'institut technique, sans apport financier de l'interprofession, n'aura pas d'autofinancement apporté par l'ensemble de la profession. Cela est nécessaire à son fonctionnement « normal ». Il risque donc de se retrouver, à moyen terme, dans une nouvelle situation de fragilité financière, qui a conduit aux licenciements économiques l'an dernier.

En bref, à moins d'un miracle, ou d'une réaction salutaire, on va reproduire la même situation qu'à l'époque INTERMIEL : l'impossibilité pour l'interprofession de prélever une cotisation interprofessionnelle va la conduire à se mettre en sommeil. Sauf à inventer des solutions alternatives, cela risque d'entraîner la chute de l'institut technique.

Une fois de plus, les mêmes causes vont produire les mêmes effets. Sans une mise en conformité de l'organisation de toute la filière, aucune structuration fonctionnelle ne sera possible. Comme les syndicats, les interprofessions sont des structures de droit privé qui, dans le cadre légal, sont libres de se constituer comme elles veulent. Il appartient simplement à l'Etat de s'assurer que ces structures de droit privé soient constituées selon le cadre juridique « normal », c'est-à-dire conformes aux règles de droit qui s'imposent à tous.

Jusqu'à présent, on accumule les dysfonctionnements.

Les structures qui représentent notre filière fonctionnent rarement selon les règles normales. Les anomalies s'enchaînent. Il n'y a quasiment jamais d'engagement écrit ou d'expression globale des projets politiques. Très souvent, les représentants qui viennent aux réunions, donnent leur avis personnel au lieu de porter les solutions proposées par l'organisation qui les a mandatés.

On trouve un exemple fort de ces dysfonctionnements dans le lien que les uns ou les autres peuvent ou souhaitent avoir avec l'institut technique. Par exemple, la Confédération Paysanne n'hésite pas à remettre en cause, au sein de l'interprofession, le travail, voire l'existence, de notre Institut technique, tout en ayant eu de nombreux responsables de l'Institut adhérents de la Confédération Paysanne... Quelle est la logique ? Comment est-ce possible ?

Cela est d'autant plus surprenant que la dernière aide du ministère à l'ITSAP est liée à un engagement de l'interprofession à financer son institut.

Depuis la démission du plus important conditionneur de son syndicat (SFM), aucun débat n'a été mené au sein de l'interprofession sur les conséquences. En particulier, sera-t-il toujours possible, à la suite de son départ, de mettre en place une cotisation interprofessionnelle élargie à tous les opérateurs ? Bien que cela semble désormais potentiellement impossible ou très compliqué, nul ne sait quoi faire et personne n'évoque le sujet.

Le SPMF semble cruellement isolé sur sa position de principe : l'utilisation prioritaire du budget d'une interprofession, c'est de financer son institut technique de filière.

Le besoin d'une interprofession pour l'apiculture ne fait pas de doute pour le SPMF. Encore faut-il qu'elle fonctionne pour répondre aux besoins, et à ses objets : financer son Institut technique et agir sur l'économie et le marché.

Dans les discussions au sein d'une interprofession, la règle de base si on ne veut pas bloquer la machine, plutôt que dire « non » aux projets avec lesquels on n'est pas d'accord, c'est de s'abstenir. C'était jusqu'ici la position du SPMF au sein d'INTERAPI

Cependant, dans le cas d'un enjeu aussi crucial pour l'ITSAP, il est évident que le SPMF ne saurait faire autrement désormais que s'opposer fermement à un budget qui ne consacrerait pas la part nécessaire, attendue et promise au financement de notre institut technique.

Conclusion :

Dans la filière apicole, pour les raisons déjà évoquées, rien ne se passe comme dans les autres. Les informations ne circulent pas librement. Chacun se détermine, le plus souvent à titre personnel et non pas sur le fond des dossiers, en fonction de données fragmentaires véhiculées sans débat ni vote. Les évidences se perdent au profit des arrangements.

Actuellement, dès lors qu'il y a besoin de financer une action d'intérêt général, il faut souvent bricoler une solution. Par exemple, sans l'aide déterminante de l'ITSAP et de FranceAgriMer, il n'aurait pas été possible de s'opposer au désir de la Chine de publier une « norme ISO miel » consacrant la pratique de récolte de miel immature.... Soit la porte ouverte à l'adultération sans contrôle.

Après les échecs précédents,

- Une première interprofession qui a été tuée dans l'œuf en 1974, (CNIM)
- La deuxième qui n'a duré que 3 ans de 1987 à 1990, (INTERMIEL)
- Ce qui a entraîné la déconfiture de l'institut technique (ITAPI),

Avant l'adoption du moindre accord interprofessionnel, avant même la mise en place d'une cotisation volontaire élargie (CVE), sans laquelle une interprofession ne peut pas fonctionner, deux ans après sa création, on a le sentiment de se diriger tout droit vers l'échec suivant, celui d'INTERAPI.

Malgré le rapport Saddier de 2008, mais aussi l'audit ITSAP de 2018, qui apportent des éléments sur les raisons des difficultés de structuration de la filière apicole, sur ce sujet précis, faut-il demander un audit indépendant afin d'en identifier spécifiquement les raisons ?

Sans aide extérieure et, pourquoi pas, celle du ministre de l'agriculture en personne, il semble que structurer durablement notre filière s'apparente à une « mission impossible ».

A court et moyen terme, il faut revenir aux fondamentaux et hiérarchiser les priorités.

1. Comment sera-t-il possible de mettre en place une cotisation volontaire élargie (CVE), avec un syndicat des conditionneurs (SFM) amputé du plus important opérateur ? pourquoi cette démission ? va-t-il y avoir une balkanisation de l'aval apicole comparable à celle de l'amont ? Pourquoi ?
2. Dans l'hypothèse où INTERAPI réussirait à collecter un budget, soit par une CVE, soit par tout autre moyen (?) le financement de notre institut technique est-il, oui ou non, une priorité ?
3. Dans un deuxième temps, toujours dans l'hypothèse optimiste de la collecte d'un budget, quelles sont les actions économiques prioritaires ?
4. S'il s'avère hélas qu'INTERAPI devient le énième échec de la structuration de notre filière, faut-il abandonner l'idée ? sinon, quelle est l'alternative possible ?

SPMF 20 janvier 2020.